Mon propre quartier : la Métropole accompagne les entreprises

Temps de lecture

4 minutes

- Publié le 19/01/2023 - 11:42 Mis à jour le 19/01/2023 - 11:42

La Métropole Rouen Normandie, dans le cadre de sa politique de transition social-écologique, œuvre auprès des commerçants et restaurateurs du territoire pour les accompagner dans la mise en place de pratiques plus vertueuses.

Le dispositif Mon Propre Quartier, expérimenté en 2022 dans le quartier de la place du Lieutenant-Aubert en centre ville de Rouen, s'exporte en cette année 2023 sur les quais de Seine notamment à l'occasion de la 8ème édition de l'Armada. Solution de consigne de contenants alimentaires, mise à disposition d'outils de communication et de matériel spécifique, optimisation de la collecte... Au travers d'une charte d'engagement, la collectivité et 10 entreprises participantes prennent ensemble des mesures pour préserver le climat et plus spécifiquement les écosystèmes aquatiques.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Luce Pane, Vice Présidente en charge de l'énergie, la sobriété énergétique et les déchets, Nicolas Zuili, Adjoint au Maire en charge de la rive droite, Sileymane Sow, Adjoint au Maire en charge du commerce, Kader Chékhémani, Adjoint au Maire en charge de la propreté et Valentin Rasse Lambrecq, Conseiller Municipal délégué chargé des Quartiers Ouest « *La préservation de notre fleuve est l'un des engagements centraux du mandat, et c'est aussi une thématique forte au cœur à la fois de l'Armada 2023 et de notre candidature comme Capitale Européenne de la Culture en 2028. Il nous a paru essentiel que cette démarche d'accompagnement des commerçants soit cette année ciblée sur les quais de Seine, rive droite et rive gauche. Nous travaillons sans relâche, et aux côtés de tous les acteurs, pour faire de la préservation du climat une priorité*. »

Afin d ’être labellisées Mon Propre Quartier les entreprises partenaires s'engagent au travers d'une charte signée conjointement avec la Métropole Rouen Normandie. Cette charte se matérialise par des engagements à la fois pour la collectivité et pour les entreprises.

Des engagements pour la collectivité
La Métropole Rouen Normandie s'engage à accompagner les commerçants et restaurateurs dans leur démarche de transition environnementale. Ce dispositif se matérialise notamment par la mise à disposition d'outils de communication afin de valoriser leur travail vers des pratiques plus vertueuses. La Métropole met également à disposition des restaurateurs du matériel spécifique permettant d'améliorer la gestion des déchets au quotidien : carafes « eau de la Métropole », cendriers de vote. Cette charte engage également la collectivité à optimiser la collecte des déchets en fonction des spécificités du secteur, en partenariat avec les commerçants. Enfin et surtout, cette démarche vise à accompagner ceux-ci dans une démarche mixte de sensibilisation et d'expérimentation, leur permettant de tester aux côtés de la Métropole Rouen Normandie diverses innovations en matière de préservation du climat ou de lutte contre les emballages à usage unique.
Au cours du second semestre de cette année, les restaurateurs qui font de la vente à emporter pourront notamment expérimenter la consigne de contenants alimentaires, qui sera testée sur l'Armada avec 5 food truck.

Les commerçants sont également invités à rejoindre **la démarche Tri Act** mise en place par la collectivité qui propose des réductions et cadeaux aux usagers en récompense de leur geste de tri sélectif, et à intégrer le dispositif « ici remplissez votre gourde » pour inciter à réduire l'usage de bouteilles d'eau individuelles, en plastique jetable.

Des engagements pour les entreprises
Les entreprises participant au programme Mon Propre Quartier s'engagent ainsi dans une démarche écoresponsable, prenant la forme notamment de trois écogestes à réaliser dans l'année. Le commerce s'engage également à gérer les déchets de sa clientèle (mégots en terrasse notamment) à minimiser voire supprimer l'utilisation de plastiques à usage unique (remplacer la vaisselle jetable pour les consommations de la restauration rapide), à accepter les contenants des clients en cas de vente à emporter, à favoriser le linge de table en tissu, à utiliser des produits locaux en circuits courts dès que possible, et de façon plus générale à s'inscrire dans une démarche de prévention et de sensibilisation auprès de leur clientèle.

Les restaurateurs et commerçants participants sont également invités à s inscrire dans la dynamique impulsée par les organisateurs de l'Armada et la Métropole Rouen Normandie pour une gestion de l ’événement respectueuse de l'environnement et de la Seine (ex : participation au tri des biodéchets, armacup ou encore suppression de la vente des petites bouteilles d'eau en plastique).

Déjà dix entreprises engagées

Déjà dix restaurateurs et commerçants des quais de Seine se sont engagé s avec la Métropole Rouen Normandie dans la démarche Mon Propre Quartier pour l'année 2023, et d'autres partenariats sont en cours de formalisation. Nous pouvons notamment citer les entreprises Zeïn, la Crèche Liberty, l'Orion 1 et les restaurateurs La Fabrik, L'Entrepôt Bacetto, le All sports café, le River's pub, La Scala, The Novick's Stadium.